

Conseil Municipal du 23 juillet 2020

Délibération 2020/6-1

Vote des 3 taxes directes locales – Année 2020

Madame la Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des trois grands impôts locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit : (9 votes pour, 1 abstention)

	Taux 2019	Taux 2020	Base	Produit
Taxe d'habitation	7,46 %	-----	-----	-----
Foncier Bâti	18,34 %	18,34 %	700 000 €	128 380 €
Foncier non Bâti	121,29 %	121,29 %	18 700 €	22 681 €
			TOTAL	151 061 €

Délibération 2020/6-2

Vote du Budget Primitif 2020 Commune et Eau

Madame le Maire remet à chaque conseiller municipal un exemplaire de la maquette budgétaire détaillant les dépenses et recettes de fonctionnement pour les budgets de la Commune et de l'Eau.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2020 de la Commune et de l'Eau

Le Conseil Municipal :

- Vu la délibération du 28 Février 2020, approuvant les Comptes Administratifs 2019
- Vote des Budgets Primitifs :

	BP Commune	BP Eau
Vote Pour	9	9
S'abstient	1	1
Vote contre	0	0

Approuve le Budget Primitif 2020 de la Commune et de l'Eau.

Délibération 2020/6-3

Election des représentants des diverses commissions

- Election du représentant de la commune pour Lozère Ingénierie

Suffrages exprimés : 10

- o M. DELMAS Pascal : 10 voix

Monsieur DELMAS Pascal est élu représentant de la Commune pour Lozère Ingénierie.

- Election pour la commission des impôts

Suffrages exprimés : 10

- o Mme PIJEAU Anne-Marie : 10 voix
- o M. DELMAS Pascal : 10 voix

Madame PIJEAU Anne-Marie et Monsieur DELMAS Pascal sont élus membres de la commission des impôts.

Il reste à trouver parmi les administrés six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.